



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Opération VIPEROPS sur le quartier militaire Le Fournier à Yzeure (03), détachement de la 13e base de soutien du Matériel

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

13e base de soutien du Matériel, DET MLS

Raison sociale

N° SIRET

1 5 0 0 0 0 6 5 1 0 0 0 1 1

Type de société (SA, SCI...)

Armée de terre

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

BILLIERES

Prénom(s)

Laurent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. Installations classées pour la protection de l'environnement 39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement.	1-a) Autres ICPE A 39-a) Travaux et constructions qui créent une surface de plancher au sens de l'article R.111-22 du code de l'urbanisme ou une emprise au sol au sens de l'article R.*420-1 du même code 10000m ² - Nota : surface créée >40000m ² , mais en zone urbaine UE du PLU, d'où l'absence d'évaluation environnementale

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet VIPEROPS concerne une opération de réaménagement dans le quartier militaire LE FOURNIER, localisé sur la commune d'Yzeure (03). Le site est actuellement classé à Enregistrement sous la rubrique ICPE 1510-2-b. Le projet consistera à effectuer des opérations de démolition, de dépollution pyrotechnique et de construction. En effet, de nombreux bâtiments existants seront démolis pour permettre la construction de plusieurs bâtiments neufs dont en particulier :

- 3 entrepôts de stockage (STO4, puis potentiellement STO5 et STO6 à l'avenir) et un bâtiment de stockage temporaire des RRME (Réformes Réparables Mauvais État), portant les activités du site classées à autorisation sous la rubrique 1510 de la nomenclature ICPE,
- de nouveaux ateliers, notamment : un atelier bois, un atelier fer et un atelier de réparation des véhicules NT11 (activités inférieures aux seuils de classement ICPE),
- un chenil (classé à déclaration sous la rubrique 2120-3),
- une armurerie.

Le projet prévoit également le réaménagement des entrepôts existants STO1 et STO3.

Afin de maintenir la continuité des activités du site, l'opération VIPEROPS sera phasée (11 phases).

4.2 Objectifs du projet

Le site actuel n'est plus adapté à une activité logistique moderne. Les stockages sont éparpillés et non rationalisés. Sur plus de 35 entrepôts de stockage, les seuls entrepôts qui soient conformes aux normes actuelles 1510 sont les entrepôts STO2 et STO3. Les autres entrepôts ont des dispositions constructives anciennes et quelques-uns sont non conformes à la réglementation applicable.

De plus, le site actuel a une capacité de stockage limitée à environ 138 000 m³ pour 240 000 emplacements, ce qui représente une contrainte pour l'exploitation (le site est plein à plus de 85% de sa capacité la plupart du temps). Pour une exploitation courante non contrainte et pour permettre également la gestion de pics d'activité, le besoin de stockage est estimé à 300 000 m³.

Ainsi, le programme VIPEROPS est essentiel pour la modernisation du site avec la mise aux normes de l'emprise et l'amélioration de la sécurité des biens et des personnes d'une part, ainsi que l'accroissement de la performance de ce maillon unique de la logistique du MCO-T en métropole et en opération d'autre part.

Le projet redessinera le quartier militaire LE FOURNIER afin de disposer d'un site logistique adapté d'ici 2033.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux de réalisation du projet VIPEROPS consisteront en :

- la démolition de nombreux bâtiments existants,
- les opérations de dépollution pyrotechnique nécessaires,
- la création de nouveaux bâtiments et le réaménagement de bâtiments existants,
- l'aménagement de plateformes extérieures, d'un quai et de voiries,
- la création de réseaux (humides et secs) et la création de plusieurs ouvrages de gestion des eaux.

Les installations de chantier comprendront : une base vie pour accueillir le personnel de chantier, des zones de stockage du matériel, des bennes de stockage de déchets.

Les travaux s'échelonneront en 11 phases sur une durée d'environ 8 ans (2024 à 2033).

Les travaux ayant déjà commencé ont fait l'objet d'un porter à connaissance (n°2026/275/13BSMAT du 12/11/2024). Les modifications demandées ont été considérées comme non substantielles (courrier n° 2025/356/DTIE du 22/04/2025).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le site est actuellement soumis à enregistrement 1510-2-b, pour ses activités de stockage (arrêté n°1D24014006 du 04/10/2024) et à déclaration pour l'activité de charge des chariots élévateurs au titre de la rubrique ICPE 2925-1. Cette dernière activité perdura à l'issue des travaux.

L'exploitation du site concerne les opérations liées à son activité logistique notamment la réception, le stockage et la distribution des rechanges techniques communs des armées.

L'activité future ne différera pas de manière significative de l'actuelle, et les déplacements inter-entrepôts seront de facto réduits du fait de la concentration de l'activité dans 5 bâtiments en lieu et place de 35 actuellement.

Le réaménagement du site est prévu d'ici 2033.

En cas de cessation d'activité, les installations seront mises en sécurité.

Le démantèlement sera réalisé en fonction de l'usage futur.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'une Demande de Dérogation aux Espèces Protégées (en cours d'instruction par la DREAL, et ayant reçu un avis favorable du CSRPN).

Le projet de construction des nouveaux entrepôts de stockage sera soumis à un Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale (DDAE), au titre de la rubrique ICPE 1510-2-a. Ce dossier traitera du projet VIPEROPS mais reprendra aussi de façon globale l'ensemble des installations du site projeté.

Le projet est également soumis à l'obtention des permis de démolir et de construire idoines.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surfaces construites : STO4 + RRME + Ateliers (bois, fer, NTi1) + Chenil + Armurerie / Surface plancher à horizon 2032 (bureaux en R+1 pour STO4) Surface d'emprise au sol approximative d'entrepôts créés à l'avenir : STO5 + STO6 Surface des bâtiments démolis : 56 bâtiments	36000 + 3400 + 3200 + 830 + 450 = 43880m ² /SDP 45 716m ² 17 000 + 10 000 = 27 000 m ² Totalisant 70 316 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 57 Voie : Rue des Époux Contoux

Lieu-dit :

Localité : YZEURE

Code postal : 0 3 4 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est implanté en zones UE du PLU de la commune d'Yzeure (zone urbaine affectée essentiellement à des équipements publics et/ou d'intérêt collectif).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Le site est actuellement soumis à enregistrement pour son activité logistique (1510-2b). Le projet consiste en la réalisation d'opérations de démolition, de dépollution pyrotechnique et de construction. Le projet sera à l'origine de l'augmentation de la capacité totale de stockage du site notamment avec la création de nouveaux entrepôts et le réaménagement d'entrepôts existants. Cette augmentation de capacité de stockage entraînera un passage du régime d'enregistrement (actuel) à un régime d'autorisation (projeté).
Il convient de noter que le projet est essentiel pour la modernisation du site afin de disposer d'un site logistique adapté d'ici 2033.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le quartier n'est pas compris dans le périmètre d'une ZNIEFF. La ZNIEFF la plus proche est située à 580 m à l'Ouest. Il s'agit d'une ZNIEFF de type II référencée 830007463 « Lit majeur de l'Allier moyen ».
En zone de montagne ?	☐	☒	Le quartier est implanté sur la commune d'Yzeure , commune située hors zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Aucun APB n'est présent au droit de l'emprise du quartier. L'APB le plus proche est situé à 830 m à l'Ouest du site : référencé FR3800783 « Rivière Allier »
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune d'Yzeure n'est pas concernée par la loi littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Aucun parc naturel, aucune réserve naturelle et aucune zone de conservation halieutique n'est présente au droit de l'emprise du quartier. La zone la plus proche est située à 1,5 km au Sud-Ouest du quartier. Il s'agit de la réserve naturelle nationale du "Val d'Allier", référencée FR3600119.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	L'Allier a un Plan de Prévention Bruit dans l'Environnement (PPBE) dont la dernière échéance (4ème échéance) a été approuvée le 05/04/2024. La D707 passant à 200 m à l'Ouest du quartier ainsi que la N7 à 1 km au Sud du site font partie de ce PPBE. Le quartier n'est cependant pas implanté dans les zones affectées, définies par les cartes de bruit stratégiques. Par ailleurs, la voie ferrée bordant le quartier à l'Ouest n'est pas dans le PPBE.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le quartier n'est pas sur un site patrimonial remarquable, un bien inscrit au patrimoine mondial ou dans sa zone de tampon, et dans aucun périmètre de monument historique. Le monument historique le plus proche est à 800 m à l'Ouest du projet, il s'agit du "Château de Nomazy" sur la commune de Moulins. Le site patrimonial remarquable (SPR) le plus proche est situé à 1,5 km au Nord du quartier.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée au droit du quartier (source : zones humides.org). Le quartier est anthropisé, au sein d'une zone d'activités.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	La commune d'Yzeure n'est concernée ni par un PPRN, ni par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☐	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☒	☐	Un diagnostic de pollution a été réalisé par HPC ENVIRONNEMENT en 2023, indiquant une pollution généralisée en métaux à moins de 2m et ponctuellement jusqu'à 4m ainsi que des impacts ponctuels en hydrocarbures, en dioxines, en TCE et en fibres amiantés. Dans le cadre du projet VIPEROPS, un plan de gestion sera réalisé ainsi qu'une analyse des risques résiduels.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	Aucune ZRE n'existe sur la commune d'Yzeure.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le site étudié n'est pas implanté au droit d'un périmètre de protection de captage d'eau potable. Le captage en eau potable le plus proche est situé à 1,7 km au Nord-Ouest du site (source : Atlas Santé).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Aucun site inscrit n'est situé au droit de l'emprise du quartier. Le site inscrit le plus proche est situé à 690 m au Nord, il s'agit du "Parc du château de Panloup".

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont : la "Vallée de l'Allier nord" (ZSC - FR8301015) à 700 m à l'Ouest ; le "Val d'Allier Bourbonnais" (ZPS - FR8310079) à 1,3 km au Sud-Ouest et le "Massif forestier des Prieurés : Moladier, Bagnolet et Messarges" (ZSC - FR8302022) à 2km au Sud-Ouest.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classé le plus proche est localisé à 13 km au Sud-Est du quartier. Il s'agit de l'« Eglise château et parc Chapeau » sur la commune de Chapeau.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le site est alimenté en eau potable depuis le réseau communal pour les besoins domestiques, industriels et incendie. Aucun prélèvement au milieu naturel n'est réalisé. La consommation en eau du site actuel est d'environ 9 000 m3/an. La consommation en eau du site projeté sera similaire (pas d'évolution prévue).
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	D'après les informations recueillies lors d'un sondage au droit du site, référencé BSS001NXSA (source : BSS - Infoterre BRGM), la nappe souterraine est présente à environ 5 m de profondeur. Les bâtiments à construire ne comprendront aucun niveau souterrain.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les terrains sont relativement plats. Des excavations seront réalisées pour les opérations de dépollution pyrotechniques (mais les terres saines seront remises en place) et pour les fondations des bâtiments à construire dans le cadre du projet. Déblais estimé : 30 à 40 000 m3 Au global le projet sera déficitaire en matériaux.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Les opérations de terrassement pour la création des installations nouvelles nécessiteront l'apport d'une couche de forme.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Les déblais des travaux pourront être réutilisés lorsque les terres seront saines. Les volumes de déblais externes à importer seront limités.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet n'augmentera pas l'effectif du site. La consommation en eau potable sera inchangée par rapport à la situation actuelle. La consommation supplémentaire de la base vie n'est pas significative. Pour les EU sanitaires, la seule modification concernera la création du chenil (14 chiens), dont les eaux seront filtrées (dégrilleur) avant rejet, comme demandé par le gestionnaire du réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet va entraîner la destruction de plusieurs bâtiments et espaces verts, impactant notamment les oiseaux, les reptiles et les chauves-souris. Un VNEI a été réalisé et les mesures ERC préconisées seront mises en oeuvre. Le dossier de DEP est en fin d'instruction par la DREAL et a reçu un avis favorable du CSRPN en date du 06/05/2025 (voir en annexe).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	3 sites NATURA 2000 sont présents dans l'environnement : 2 ZSC et 1 ZPS. L'impact du projet sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire ayant justifiés la désignation des 2 sites NATURA 2000 ZSC est jugé très faible. L'impact du projet sur la fonctionnalité de la ZPS est jugé très faible. (voir analyse détaillée dans le dossier de DEP en annexe).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur un site déjà existant et implanté dans une zone d'activités.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Aucun site SEVESO ni zonage réglementaire relatif à un PPRT, n'est identifié dans l'environnement du projet.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le site est en dehors du zonage du TRI de Moulins. Il n'est pas sur une zone de mouvement de terrain. Il est en aléa modéré de retrait gonflement d'argiles et en zone de sismicité 2. Le projet n'est pas susceptible d'avoir un effet aggravant sur un risque naturel.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Les effluents aqueux du site seront rejetées au réseau unitaire de la ville. Les seuls rejets atmosphériques concerneront la circulation des véhicules, avec une augmentation du trafic durant les travaux.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet concerne un quartier militaire avec une activité logistique. Il n'est pas sensible vis-à-vis d'éventuels risques sanitaires externes.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase travaux, le trafic est estimé à 5 à 10 PL/jour en moyenne et 20 à 30 PL/jour en pointe. En phase d'exploitation, le trafic routier sera similaire à la situation actuelle (environ 20 camions/jour et 250 voitures/jour). Le trafic ferroviaire sera également inchangé (entre 10 et 25 trains/an).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Les travaux feront du bruit, mais le site se situe en zone d'activités. Les émissions sonores en phase d'exploitation concerneront la circulation des véhicules et les opérations de chargement/déchargement.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est sur un site concerné par les nuisances sonores d'une voie ferrée et de la zone d'activités. Le projet n'est cependant pas sensible (quartier militaire).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	L'activité logistique du site n'est pas source d'odeur. Le chenil a été implanté à l'angle sud-ouest du site, de sorte à être le plus loin possible des habitations (présentes au sud-est et au nord du site).
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	La phase travaux pourra engendrer des vibrations, mais trop faibles pour être ressenties hors site. La phase d'exploitation n'entraînera pas de vibration particulière.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	Le site est exposé aux vibrations de la circulation ferroviaire. Toutefois, cela ne présente pas d'enjeu pour le site (quartier militaire réalisant une activité logistique).
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase travaux, certains éclairages extérieurs seront mis en place. L'ambiance lumineuse du site en exploitation sera similaire à la situation actuelle.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Certains lampadaires de la zone d'activités sont allumés de nuit. Toutefois, cela ne présente pas d'enjeu pour le site (quartier militaire réalisant une activité logistique).
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Durant les travaux, les sources de rejets atmosphériques supplémentaires concerneront la circulation des véhicules de chantier, les opérations de démolition et la manipulation des sols (pour la dépollution pyrotechnique, le décapage avant les nouvelles constructions). Le projet n'entraînera pas de modification des émissions atmosphériques en phase d'exploitation, à savoir la circulation des véhicules, similaire à la situation actuelle.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Des eaux du chenil après dégrillage et des EU sanitaires. Les éventuelles eaux de lavage des roues de véhicules rejettent au réseau EU du site, via SH
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les EP transiteront par des bassins de régulation et par un SH pour les eaux de parkings/quais, avant rejet communal, comme les EU. Il n'y aura pas de rejet direct au milieu naturel.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	Aucun autre effluent n'est émis par le projet.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Le projet engendrera des déchets de démolition/désamiantage, des déchets courant de chantier et des déblais d'excavation. Les déchets en phase exploitation resteront similaires à la situation actuelle du site : cartons, plastiques, rebuts d'activité. Les déchets (DND et DD) seront gérés conformément à la réglementation (tri, collecte, traitement en privilégiant la valorisation).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet est au sein d'une zone d'activités, il n'aura aucun impact sur le patrimoine architectural, culturel ou archéologique.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet correspond à un réaménagement d'un quartier militaire existant, implanté dans une zone d'activités. Les seuls travaux prévus sont au sein du site.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

D'après les avis de l'autorité environnementale sur le département de l'Allier, aucun projet n'est recensé à moins de 1 km du site étudié.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Non applicable

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Le quartier militaire Le Fournier est en exploitation, et situé dans une zone d'activités. Le projet consiste en un réaménagement du site pour une exploitation optimisée et aux normes.

De façon générale, les mesures existantes et mises en place sur le site seront conservées sans modification, à savoir :

- Sols : circulation des véhicules et activité logistique sur des surfaces imperméabilisées ; rétentions sous les stockages de produits dangereux
- Gestion des eaux : dégrillage des eaux usées du chenil avant rejet au réseau ; bassin de régulation du débit des eaux pluviales avant rejet ; séparateurs d'hydrocarbures pour les EP de parkings/quais avant rejet
- Bruit et Trafic : déroulement des activités logistiques en journée et en semaine
- Déchets : tri selon la nature des déchets, stockage adapté avant d'être évacués vers des filières agréées, valorisation autant que possible

Concernant le volet de biodiversité (voir détails dans la DEP en annexe) : 3 mesures d'évitement, 9 mesures de réduction et 4 mesures d'accompagnement seront mises en œuvre afin de limiter l'impact des travaux sur les habitats et les espèces. L'impact résiduel sur l'avifaune, les chiroptères anthropophiles, les mammifères et les reptiles étant toutefois jugé significatif, 3 mesures de compensation sont prévues à savoir : des nichoirs pour hirondelles + des gîtes pour chiroptère anthropophiles + la création de haies pluristratifiées.

Après la mise en place de l'ensemble des mesures proposées et des ratios de compensation retenus, le projet n'est pas en mesure de remettre en cause la viabilité, le maintien et la conservation des populations de l'ensemble des espèces à enjeux protégées, qu'elles soient avérées ou potentielles sur la zone d'étude.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'activité logistique sur le quartier militaire LE FOURNIER existe depuis 1959 (pour une création du site en 1915). Le site s'inscrit dans une zone d'activités industrielles et commerciales.
Le projet de réaménagement du site va entraîner des incidences en phase de travaux qui seront limitées par l'environnement peu sensible du site d'une part, et maîtrisées par les mesures ERC prévues d'autre part.
La principale incidence environnementale de l'activité logistique est le trafic routier qui représente moins de 3% du trafic sur la D707 (voie de desserte de la ZAC). Les incidences en termes de consommation en eau, de rejets aqueux, de rejets atmosphériques, d'émissions sonores et de trafic ferroviaire sont faibles.
En phase d'exploitation, il n'est pas prévu d'augmentation d'activité, le fonctionnement du sera similaire à la situation actuelle. La réalisation d'une étude d'impact n'est pas jugée nécessaire, l'ensemble des enjeux étant pris en compte dans le projet.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Dossier de DEP - version du 28/01/2026 (intégrant les remarques du CSRPN et le mémoire de réponse)	☒
2	Avis favorable du CSRPN du 06/05/2025	☒
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le


Signature
numérique de
laurent.billieres
Date :
2026.03.09
16:27:35
+01'00'

Signature du (des) demandeur(s)